



FFvolley

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

PROCES-VERBAL N°3 DU 19 JANVIER 2019

SAISON 2018/2019

Présents :

Amine HACHELAF, Président de la CCF
Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Christophe DURAND

Excusés :

Michel DINEAUX, Pierre MERCIER

Invités :

Eric TANGUY (Président), Philippe VENDRAMINI (Conseil de Surveillance)

Début de la réunion : 10h30.

La réunion a été l'occasion d'échanges avec le Président Eric TANGUY. Au cours de celle-ci, ont été abordés différents sujets, notamment l'EURO 2019, (la structure juridique, le budget, la billetterie ...), les comptes de l'année 2018, la procédure d'élaboration des budgets, le rôle que pourrait jouer la CCF ...

- EURO 2019 :

Le Président rappelle que cela fait plus de quarante ans (depuis 1986 CM en France) que la Fédération n'a pas organisé de grands événements et donc que nous avons perdu toute crédibilité sur notre capacité à le faire auprès des grandes instances (Ministère, COJO, FIVB ...). Il fallait absolument revenir sur le devant de la scène malgré les risques financiers importants encourus. Dans ce domaine, nous sommes en compétition avec d'autres fédérations qui ont su le faire (Handball, Basket ...), à nous de prouver que nous en sommes capables.

L'association France VOLLEY, recommandation très forte du Ministère (fonctionnement adopté aussi par les autres sports), a été créée à cet effet pour une durée limitée, sous l'égide de la FFvolley (membre majoritaire). Elle associe en son sein les collectivités locales concernées par l'épreuve, ainsi que l'Etat, le COJO et l'organisateur local. Elle est logée dans des locaux loués à cette occasion à Courbevoie. Du personnel fédéral y est détaché pour la durée de l'organisation. Outre la séparation des comptes avec ceux de la FFvolley, elle a l'avantage de limiter le regard des membres aux seuls comptes de l'association.

Le Budget Prévisionnel présenté à la dernière Assemblée Générale à Porticcio a depuis été réactualisé, pensé et repensé afin de tenir compte des contraintes de sécurité et des nouvelles demandes de la CEV.

Dans le dossier de demande de subventions apparaît une ligne « Fonds propres FFvolley » qui représente notre participation financière. Ce financement fédéral nous a permis de recevoir en cofinancement, 1 M€ d'aides au titre des Grands Evénements (DIGES). Très clairement, en cas de déficit, la Fédération pourrait être amenée à le couvrir.

A côté du sponsoring, la réussite de l'événement dépend essentiellement d'une forte présence dans les salles. En conséquence, la billetterie a été étudiée dans les moindres détails et repose sur une hypothèse de remplissage global de 42 %. Les mises en ventes de la billetterie ont commencé et vont s'étendre à tous publics. Les prix sont très accessibles et moins chers que l'Euro de Handball féminin (à partir de 4 € pour certains matchs).

- **Budget 2019 :**

La CCF évoque le contenu du budget et son suivi. Une part très importante concerne la DTN et la mise en place de la Convention d'Objectifs.

Le déclenchement du versement de la subvention Ministérielle se fait au prorata des dépenses engagées et déjà financées par la FFvolley. Pour avoir la totalité de la dotation, il nous faut donc d'abord mettre les fonds.

La CCF évoque le suivi de ce budget et l'implication qu'elle pourrait avoir dans celui-ci, tant dans son élaboration que dans son suivi.

- **Compte de résultats 2018 :**

A date de la réunion, la Commission Centrale Financière ne dispose pas des chiffres définitifs, le service comptable devant encore passer des écritures relatives à l'exercice 2018 et des éléments encore incertains (nous ne savons pas encore par exemple quel sera le retour financier de la FIVB sur ses fédérations actionnaires dans la VNL). Les écritures de bilan sont également à établir.

Cependant il est déjà établi que l'exercice 2018 sera déficitaire avec comme principale cause les pertes financières liées à l'échec de nos organisations (Finales de Coupe de France bien que nettement mieux maîtrisée que les précédentes, VNLM de Rouen et Aix, VNLF de Nancy) par manque de public.

Selon le Président, les campagnes de rumeurs et de dénigrement sur les réseaux sociaux nous ont également porté un préjudice non négligeable en termes d'image auprès de nos partenaires. Certains se sont d'ailleurs retirés, d'autres ne se sont pas engagés.

Concernant les phases finales de la VNL de Lille organisées par la FIVB et intégralement à sa charge, le public y a été présent contrairement aux phases qualificatives. La FFvolley est intervenue en tant que co-organisateur et a avancé les frais au nom de la FIVB (les demandes de remboursements facturées par la FFvolley n'ont pas, à date, été encore reversées).

Au regard des résultats probables de cet exercice 2018, il va donc falloir, en sus d'une gestion plus serrée, probablement procéder à des arbitrages dans des dépenses futures. Quels programmes sacrifier ? Des décisions difficiles à venir lorsque les marges de manœuvre viennent à diminuer.

- **Dématérialisation des notes de frais :**

Deux propositions commerciales ont été étudiées. Les modalités financières sont comparables et reposent sur un abonnement à la consommation.

Les deux propositions reposent sur la mobilité : Les pièces justificatives et les informations comptables sont saisies par les utilisateurs eux-mêmes sur leurs téléphones mobiles et envoyées au serveur central. Seuls le contrôle et la validation des demandes restent à réaliser, ce qui allège considérablement le temps consacré à ces notes de frais et permet donc aux collaborateurs concernés de se concentrer pleinement sur leurs autres tâches. L'économie de temps tant dans les délais de remboursement que dans le temps de travail des salariés serait très importante.

La Commission Centrale Financière préconise que, nonobstant l'aspect purement financier (choix du moins onéreux), il est primordial que la solution permette une interactivité maximale entre les données transmises via l'application et la base de données fédérale.

- **Péréquation :**

Il est rappelé que l'origine de la demande émane d'un vœu (vœu n°13 émis par le SCO). L'étude de faisabilité a donc été confiée à la CCF.

Le but est autant que possible de niveler des situations trop injustes, d'où la recherche de solutions permettant la mise en place de compensations financières pour les déplacements en championnats.

Plusieurs réponses possibles seront présentées au Bureau Exécutif en tenant compte des remarques faites lors de notre réunion précédente pour éviter autant que possible des injustices.

Nous proposons aussi que les données relatives aux déplacements prévisionnels (distances parcourues par clubs) puisse être utilisées par la CCS lors de la construction des futurs championnats afin d'identifier en amont les situations fortement déséquilibrées et dans la mesure du possible procéder à d'éventuels rééquilibrages pour plus d'équité. La CCF pourrait apporter son aide à la CCS à ce sujet.

- **Simplifications tarifaires :**

Pour le licencié, la licence c'est en fait la cotisation qu'il paye à son GSA, pour le GSA, c'est-à-dire nos adhérents, c'est l'ensemble de ce qu'il verse à la FFvolley, à la Ligue Régionale et à son Comité Départemental. De ce dernier point de vue, il y a de grosses disparités territoriales pour jouer au Volley. Cette situation nous a été reprochée par le Ministère.

Objectifs : à niveau de recettes constant, amélioration de la lisibilité pour les clubs et simplification. Repenser le système de perception à terme.

L'étude se poursuit avec échange de documents et idées entre les membres de la commission.

Prochaine réunion prévue le 16 mars 2019 de 10h à 16h.

Fin de la réunion à 17h00.

Le Président de la CCF
Amine HACHELAF